

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
05 MARS 2018 à 20 heures 30

Convocation du 24 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame SILVESTRE DE SACY Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Mesdames : Luce ADAM, Agnès CHALUMEAU, Denise DARTEIL, Marie Christine FORGER, Sylvie GALHAUT, Christelle LOUVIOT, MÉTAYER Sophie, Maryse PLENEL, Françoise SILVESTRE DE SACY.

Messieurs : Joseph BEILLOUIN, William GÉRAUD, Jean-Paul JUSTEAU, Michaël LOUVET, Marc MARTIN, Fabien MENARD, Frédéric MOREAUX, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas OGEREAU, Noël ROBICHON.

Absents excusés : Monsieur François CORDIER donne pouvoir à Monsieur Marc OGEREAU, Monsieur Mickaël MORINIERE donne pouvoir à Monsieur Noël ROBICHON, Monsieur Dimitri RABOUIN donne pouvoir à Madame Marie Christine FROGER.

Absents : Monsieur Bernard BOUTIN, Madame Sandrine HUBLAIN.

Secrétaire de séance : Madame Luce ADAM.

Départ de Monsieur Nicolas OGEREAU à 23 heures 04.

A rajouter à l'ordre du jour :

Délibération nomination d'un membre au CCAS de Tuffalun suite à une démission.

Délibération subvention versée par le CCAS Foyer Logement Les Camélias.

Délibération convention occupation du domaine public pour mise en place des conteneurs aériens et/ou enterrés dédiés à la collecte des déchets.

Délibération avance participation au SIVOS-Tuffalun-Doué-en-Anjou.

Délibération renouvellement CAE/CUI

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de renouveler pour une période de douze mois le contrat CAE/CUI, pour les services techniques, se terminant le 31 mars 2018, à raison de 21 heures par semaine.

Une aide financière peut être versée à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, décide le renouvellement du contrat CAE/CUI, à compter du 1^{er} avril 2018, pour une période de 12 mois, à raison de 21 heures par semaine, et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération création d'un CDD pour les services techniques

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'un contrat à durée déterminée pour une période de neuf mois et demie, soit du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018, en remplacement d'un adjoint technique en arrêt maladie et surcroît de travail, sur le grade d'adjoint technique territorial, pour une durée hebdomadaire de 35 heures. La rémunération de l'agent est fixée par référence à l'indice brut 347.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 21 voix pour, 2 abstention, donne son accord pour un contrat à durée déterminée du 15 mars 2018 au 31 décembre 2018 et autorise Madame le Maire à conclure le contrat à durée déterminée correspondant ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Délibération création d'un poste d'adjoint technique

Madame le Maire fait part au conseil municipal que, suite au départ en retraite d'un adjoint technique en août 2016, il convient de procéder à un nouveau recrutement. Madame le Maire propose l'embauche d'un adjoint technique territorial stagiaire pour une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2018, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

La rémunération de l'agent est fixée par référence à l'indice brut 347.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, donne son accord et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adhésion au CAUE (conseil architecture urbanisme environnement) pour l'année 2018

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de lettre du CAUE en date du 14 février 2017 proposant l'adhésion de la commune de Tuffalun pour l'année 2017.

Le montant de l'adhésion est de 0.10 € x 1 815 habitants = 181.50 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, émet un avis favorable à l'adhésion au CAUE pour l'année 2018, pour un montant de 181.50 €.

Délibération vote des subventions pour l'année 2018

Dans le cadre du budget primitif 2018, il est prévu dans les crédits ouverts les subventions et il convient que ces subventions soient votées par le conseil municipal :

Associations communales

A.L.S.P. ass Lorientaise de Sauvegarde du Patrimoine	300.00 €
Ambillou Patrimoine	50.00 €
ASVR	3 000.00 €
Comité des fêtes :	
Louerre	200.00 €
Ambillou-Château	150.00 €
Noyant-La-Plaine	200.00 €
Familles Rurales Tuffalun	4 600.00 €
FGDON	1 500.00 €
Imagin'etouchatou	150.00 €
Les Ambilliates club anciens Ambillou-Château	150.00 €
OGEC Ecole Notre Dame Ambillou contrat régularisation 2017	913.00 €
Société de chasse :	
Ambillou	350.00 €
Louerre	250.00 €
Noyant	150.00 €
Moulin Vivant Louerre	500.00 €

Hors communes

Foyer socio éducatif Gennes	431.80 €
AFM Téléthon	50.00 €
Les restaurants du cœur	288.00 €
ADMR Gennes les Rosiers	2 000.00 €
Fondation du Patrimoine	100.00 €
ASS VILLAGES DE CHARMES	650.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au paiement des subventions pour l'année 2018, présentées ci-dessus.

Délibération vote des participations pour l'année 2018

Dans le cadre du budget primitif 2018, il est prévu dans les crédits ouverts les participations et il convient qu'elles soient votées par le conseil municipal :

Contributions organismes de regroupement

SIVOS Tuffalun-Doué-en-Anjou	193 666.21 €
Ecole Notre Dame SIVOS Tuffalun-Doué-en-Anjou	40 910.40 €
SLAL et CLE (syndicat Layon Aubance Louet	1 595.70 €
SIEML	1 839.50 €

Autres contributions

Contribution au titre de la politique de l'habitat	500.00 €
Relais assistants maternels Doué-en-Anjou	5 000.00 €
CCAS de Tuffalun	3 341.00 €

Concours divers

Association des Maires	657.03 €
Société protectrice des Animaux Angers	542.40 €
CAUE Angers	181.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix pour, 3 voix contre, 3 absentions émet un avis favorable au paiement des contributions pour l'année 2018, présentées ci-dessus.

Délibération vente d'un lot lotissement les Arpents commune déléguée Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un compromis de vente va être signé pour une parcelle dans le lotissement les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, lot numéro 10, cadastré section C, numéro 1064, pour une superficie de 579 m², à Madame CHALOPIN Tatiana, 2 rue de la Seigneurie, Noyant-la-Plaine, 49700 TUFFALUN.

Le prix de vente de la parcelle est de 33 582.00 € (579 m² x 58.00 € TT/m²)

TVA sur marge :

Prix de vente TTC : 58.00 € par m²

Prix d'acquisition : 8.56 € par m²

Marge brute TTC : 49.44 €

Marge HT : 41.20 €

TVA sur marge : 8.24 €

Le montant de la TVA sur marge à reverser à l'Etat est de 4 770.96 €

(579 m² x 8.24 €/m² = 4 770.96 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable pour la vente d'un terrain dans le lotissement Les Arpents, commune déléguée d'Ambillou-Château, et la TVA sur marge, comme ci-dessus présentés et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération convention de prestation de service assainissement avec l'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame le Maire présente au conseil municipal la délibération du 25 janvier 2018 de l'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi que le projet de convention pour l'exécution de prestations de services pour une durée de six mois, du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018 (modalités transitoires de gestion et d'exploitation des équipements d'assainissements collectifs : stations, réseaux, postes de relèvement).

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention, émet un avis favorable à la convention présentée et charge Madame le Maire de signer les documents et convention relatifs à ce dossier.

Délibération nomination d'un membre au CCAS de Tuffalun suite à une démission

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démission d'un conseil municipal, membre élu au CCAS de Tuffalun, il convient de nommer un nouveau membre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, 1 abstention, nomme Monsieur Michaël LOUVET membre élu au CCAS de Tuffalun.

Délibération subvention du CCAS budget Foyer Logement les Camélias pour l'année 2018

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite au vote du budget 2018 du CCAS Foyer Logement les Camélias, une subvention d'un montant de 11 000.00 € serait versée au budget 2018 de la commune de Tuffalun.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable à l'encaissement de cette subvention et charge Madame le Maire de signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération convention occupation du domaine public pour mise en place des conteneurs aériens et/ou enterrés dédiés à la collecte des déchets

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de conteneurs aériens et/ou enterrés dédiés à la collecte des déchets, entre le SMITOM du Sud Saumurois, la commune de Tuffalun et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, avec une prise d'effet au 1^{er} avril 2017 et pour une durée de 10 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 3 abstentions, émet un avis favorable à la convention proposée et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

Délibération avance participation SIVOS-Tuffalun-Doué-en-Anjou

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de réaliser une avance de 50 % sur la participation de l'année 2018 au SIVOS Tuffalun-Doué-en-Anjou, avant le vote du budget primitif 2018 de la commune de Tuffalun, comme suit :

Montant de la participation 2018 : 193 666.21 € x 50 % = 96 833.10 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, émet un avis favorable au paiement d'une avance d'un montant de 96 833.10 € sur la participation de l'année 2018, au SIVOS Tuffalun-Doué-en-Anjou.

Questions diverses

Présentation du tableau des projets d'investissements pour l'année 2018 :
. boulangerie : emprunt si nouveaux acquéreurs.

Fin de la séance à 23 heures 13.

Prochain conseil municipal le lundi 26 mars 2018, à 19 heures.